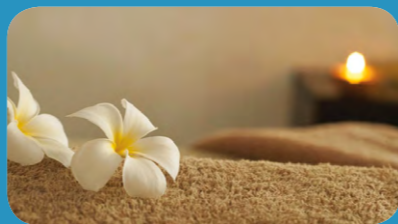


Un cabinet bien-être à Nilvange

L'ancien centre médico-scolaire, situé 12 rue Victor HUGO, connaît une nouvelle vie. Après l'installation du Docteur CACCIATORE, la Ville a eu le plaisir de rénover le local voisin pour y accueillir un cabinet bien-être et ses quatre thérapeutes.

Les « drôles de dames » proposent désormais différents types de massages, soins du corps, remodelage de la peau pour éliminer la peau d'orange, etc...Rendez-vous par téléphone : Dylan GESSERT, naturopathe et thérapeute en gestion du stress et équilibre psycho-émotionnel : 07.71.06.91.34. Jennifer GOULON, praticienne massages douceur du monde et maderothérapeute : 06.30.83.29.19. Sandrine PETITJEAN, praticienne massage des 5 continents et praticienne Reiki : 06.18.83.72.51. Charlène SAUSSE, thérapeute holistique de l'être et del 'habitat : 07.55.62.23.36.



Animations Nilvange

Programme du second semestre 2023

5 juillet	Récompenses du sport	
13 juillet	Fête Nationale	
5 août	Un été au parc	
12 août	Un été au parc	
19 août	Un été au parc	
26 août	Un été au parc	
31 août	Récompenses bacheliers	
3 sept.	Fête du sport	
9 sept.	Un été au parc	
16/17 sept.	Le patrimoine en fête	
20 sept.	Repas dansant CCAS	
21 sept.	Conférence addictions	
3 octobre	Maisons fleuries	
18 octobre	Repas dansant CCAS	
11 nov.	Commémoration	
15 nov.	Repas dansant CCAS	
16 nov.	Beaujolais nouveau	
19 nov.	Téléthon	
26 nov.	Marché de Noël	
3 déc.	Repas des anciens	
9 déc.	Repas des anciens	
10 déc.	Repas des anciens	
16 déc.	Le château étoilé	

Bienvenue à deux nouvelles associations

Les Voix de la Vallée

Depuis plusieurs mois, la chorale « Les Voix de la Vallée » a vu le jour au sein de la ville. Elle y travaille un répertoire riche de chansons modernes et anciennes au sein d'un groupe d'une trentaine de personnes ayant le souci d'apprendre et partager un moment convivial chaque vendredi de 18h30 à 20h30 salle Albert CAMUS. Elle a eu l'occasion d'être présente lors de l'animation « Château étoilé » proposée par la municipalité en décembre dernier. Il est rappelé à celles et ceux qui seraient intéressés de participer à ce projet, qu'ils peuvent le faire en se présentant aux répétitions du vendredi ou en prenant contact auprès de Monsieur Claude FIORINA. Tél : 06.07.09.74.95



Au château des Anges

L'association « Au Château des Anges » a pour objectif de protéger, entretenir et embellir le patrimoine architectural et floral du Château et de son parc. L'ancienne demeure (1899) des Directeurs de l'usine avait été prise en main, il y a quelques années, par une équipe de bénévoles qui ont assuré sa décoration intérieure.

« Mais, il nous faut à présent trouver des moyens pour la sauvegarde de la bâtisse » alerte Joseph FORTUGNO, le Président de la nouvelle association. « Le bâtiment présente de nombreuses détériorations, telles des infiltrations d'eau ou des fissures sur la façade auxquelles il nous faut remédier. Mais, les travaux représentent des coûts importants et la création de cette association va nous permettre de solliciter des subventions. Cet endroit doit être notre fierté et le poumon vert de notre ville ! » ajoute-t-il. L'association fera appel à la générosité des Nilvangeois pour l'aider à la sauvegarde de l'édifice, ainsi qu'aux bénévoles pour les travaux en cours et à venir.

Renseignements auprès de la secrétaire de l'association : Caroline SCHNELL
Tél : 06.74.51.82.51



saisons

Lettre d'information trimestrielle
de la Ville de NILVANGE
N°9 - PRINTEMPS 2023

Là où se trouve une volonté, il existe un chemin.
Winston CHURCHILL

Pour de nombreuses communes ces mois de mars et avril sont synonymes de préparation budgétaire. Avant notre mandat, le budget communal a connu des temps extrêmement contraints en termes financiers, où la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement était proche de zéro, voire même négative. Afin de ne plus tomber dans ces travers et préserver notre capacité à investir et à avancer, nous avons pour cap de maintenir quatre objectifs.

Geler les taux d'imposition locaux. Nous devons maîtriser nos dépenses plutôt que tendre vers la facilité en augmentant les impôts. Nous ne voulons pas alourdir le poids des taxes communales pour nos concitoyens.

Désendetter notre ville. D'importants emprunts ont été effectués en 2017 (1,2 millions) et 2018 (800 000 euros) notamment. Notre stratégie est toute autre, nous souhaitons réduire leur volume.

Maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Il nous faut baisser nos consommations d'énergie, nos dépenses de consommables. Cela veut dire construire une organisation administrative et technique plus efficace permettant d'accroître notre productivité sans augmenter nos dépenses de personnel sur le mandat. Cela veut dire construire des partenariats institutionnels permettant de proposer des services de proximité en partageant les coûts, comme la création d'une Médiathèque départementale, la création d'une France services.

Toujours investir pour reconstruire une ville agréable. Nous privilégierons les investissements productifs, des investissements nous permettant de baisser nos dépenses de fonctionnement et cela, en essayant de couvrir l'ensemble des besoins d'actions, pour nos routes comme pour nos bâtiments, pour notre cadre de vie comme pour répondre aux attentes en termes de sécurité. Si l'inflation et le coût des énergies nous touchent, comme tout le monde, et réduisent nos marges de manoeuvre, le cap tenu depuis trois ans nous permet d'acquérir une certaine souplesse budgétaire. Nous faisons le choix de maintenir ce chemin que beaucoup décrivent difficile, trop ambitieux, ou encore imprudent, il n'en est rien. Pour nous, c'est le cap à tenir, il appelle à la raison et à l'innovation, à la rigueur et à l'imagination, pour faire de NILVANGE une ville belle, sobre et efficace, une ville de son temps.

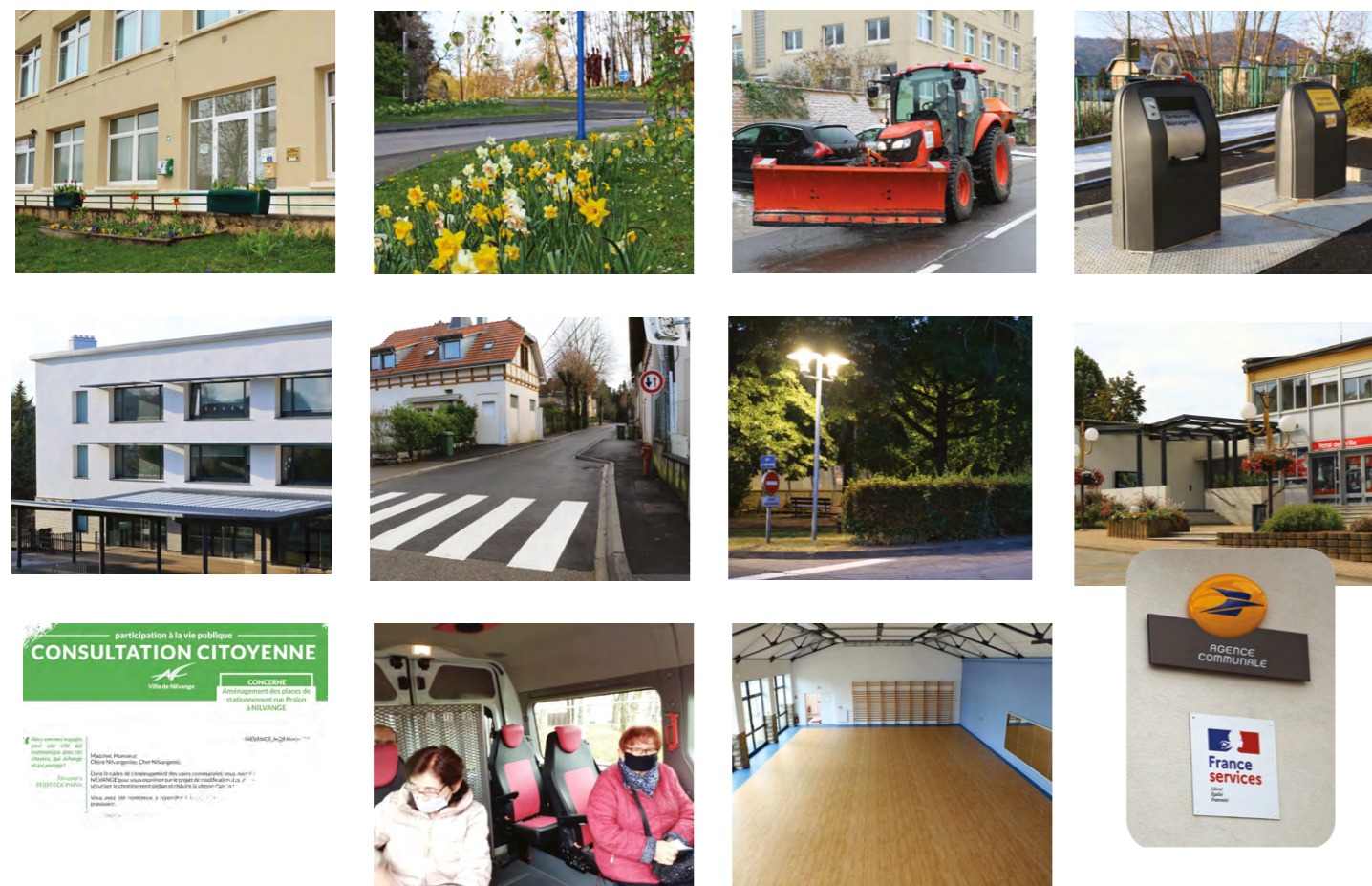
Alexandra REBSTOCK PINNA
Conseillère départementale,
Maire de Nilvange.



Une ville en pleine mutation



Rétrospective en images de trois années d'investissements municipaux et communautaires au service des Nilvangeois



Mentions légales
 4 saisons, la lettre d'information de la Ville de NILVANGE, édition n° 9 Printemps 2023. Directrice de la publication : A REBSTOCK PINNA, Maire de la Ville de NILVANGE. Rédaction, conception éditoriale et graphique, mise en page et rédaction graphique : E THIRY, JM MELLE, Studio SAINT ELOI. Impression : imprimerie Exaprint. Corrections-révisions : N PATISSIER. Tirage : 2600 exemplaires.

Déjections canines, attention à la prune !

Il est fréquemment dénoncé par les citoyens des nuisances visuelles, comme olfactives, liées à la présence de déjections canines sur la voie publique. Ceci est intolérable et démontre un défaut d'éducation de l'animal et un manque d'hygiène et de civisme de la part du maître. Bien que nos animaux de compagnie soient adorables, leurs excréments posent de véritables problèmes : risques de chute, dégradation du cadre de vie, prolifération des microbes, souillures des espaces publics et coûts liés au ramassage par les agents de la Ville.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines sur le domaine public sous peine d'une contravention s'élevant à Nilvange à 150 €.

La Ville fournit des sacs ramasse-crottes biodégradables aux propriétaires de nos amis les chiens. Pour bénéficier du dispositif, inscrivez-vous en Mairie par téléphone. Un distributeur de sacs vous sera offert.

Mairie de NILVANGE | 5 rue Victor Hugo
 03.82.86.40.30 | contact@mairie-nilvange.fr



Un nouveau panneau pour BASSETTO



Le tableau d'affichage de la salle Albert BASSETTO présentait des signes de vétusté et n'était plus adapté aux nouvelles pratiques du basket. Il tombait aussi parfois en panne.

Madame Audrey CHRISTIANY, Adjointe au sport et la municipalité de NILVANGE, ont ainsi fait le choix de son remplacement. Rappelons que les deux clubs de basket pensionnaires de la salle Albert BASSETTO utilisent ce tableau pour leurs compétitions.

L'opération d'un montant de 5 000 € a consisté à l'achat et la pose d'un nouveau chronomètre, d'un nouveau tableau d'affichage, de deux nouveaux boîtiers « 24 secondes », ainsi que la formation des utilisateurs, afin de disposer de matériel plus adapté et plus aisé d'utilisation, l'ensemble des commandes se situant sur un seul boîtier.

Une nouvelle aire de jeux pour les petits

Après plusieurs mois de travaux, le parc rue de La Chapelle, premier grand projet du CMJ, est enfin réalisé.

Mesdames CHRISTIANY, SCHNELL et BERGANTZ, ont animé plusieurs réunions en mairie pour écouter et travailler avec les enfants. Une rencontre avec Madame le Maire a également eu lieu et deux projets ont été proposés aux jeunes élus.

C'est à l'unanimité que celui de la Société AEL, d'un montant de 58 000 €, a été retenu pour son originalité et l'ensemble des activités offertes. Les tous petits peuvent à présent profiter d'un espace de jeux sur la ville.

Le conseil municipal des jeunes continue à travailler à l'implantation de mobilier autour du parc de l'église.



Nourrir les pigeons, c'est NON !



En France, nourrir les animaux sauvages, et notamment les pigeons, est interdit pour deux raisons :

- Les pigeons peuvent transmettre des maladies aux animaux domestiques, voire aux humains.
- Leur surpeuplement provoque des nuisances dans les milieux urbains comme le bruit, les fientes, les dégradations de toiture, etc...

Cette interdiction a ainsi pour but d'éviter les risques de transmission de maladies, d'insalubrité et de gêne pour le voisinage. Nous constatons malheureusement que certains habitants, certainement bien intentionnés, les nourrissent régulièrement (pain, graines, etc...).

Alors, faisons tous un geste citoyen, ne nourrissons plus ces oiseaux et laissons la nature agir librement. La contravention encourue s'élève à 68 €, mais peut être majorée à 180 €.